Les actus de l'automne en France - 110 - Transcription en français

REJOINS LE CLUB VIP:

- Transcriptions PDF bilingues FR + anglais / FR+ espagnol / FR + portugais / FR + allemand.
- Le podcast "je vous explique" où j'explique les conjugaisons, les temps, le vocabulaire, la culture, des contenus en contexte.
- la vidéo et l'audio des contenus sans générique, ni annonce, ni publicité.
- le groupe privé Télégram pour partager en français avec + de 250 membres.
- Le chat vocal/vidéo en groupe privé : 1h / semaine
- Les Directs YouTube privés questions / réponses / activités

Clique ici pour devenir membre du club VIP maintenant.

Bonjour et bienvenue dans le podcast FLUIDITÉ, épisode cent dix (110). La baguette, les animaux, l'écologie, voici les actualités de l'automne 2022, alors, restez à l'écoute!

[GÉNÉRIQUE]

Bon, c'est parti pour un autre épisode où je vous résume les actualités récentes françaises, donc pour que vous sachiez ce qu'il s'est passé en France dernièrement.

j'ai déjà fait ce genre d'épisode et comme d'habitude, je vais parler de nouvelles uniquement positives.

En effet, il y a de bonnes nouvelles dans le monde, sauf que personne ne vous en parle parce que ce n'est pas vendeur, ça ne fait pas vendre vu que l'être humain est beaucoup plus attiré par ce qui est négatif. C'est aussi pour ça que dans les films, il y a toujours une partie triste et négative alors que s'il y avait des films où tout se passait bien, personne ne les regarderait.

Mon but n'est pas de faire plus de vues, mais c'est de vous apprendre du français et vous apprendrez quand même du français avec des actualités positives.

Première info en France : début septembre, le gouvernement français a confirmé que le bouclier tarifaire allait être maintenu en 2023. Alors qu'est-ce que c'est le "bouclier tarifaire" ? Un bouclier, c'est cet accessoire en bois ou en métal qu'utilisaient les chevaliers pour se protéger durant un combat, ou les soldats aussi. Et le bouclier tarifaire, c'est une protection mise en place par le gouvernement pour combattre l'inflation et empêcher une hausse trop importante des prix. Et ça concerne les tarifs du gaz et de l'électricité en France. On sait qu'il y a eu une forte inflation des prix depuis le conflit en Ukraine qui a provoqué une hausse des prix inquiétante.

Alors avec le bouclier tarifaire, la hausse du prix de l'électricité est, par exemple, limitée à 4% et, à priori, elle serait de 100% si ce bouclier n'avait pas été mis en place.

Donc, c'est un dispositif qui va continuer en 2023 et c'est une bonne nouvelle pour les ménages français, presque tous concernés dans ce cas.

Et dans le même thème, le gouvernement a annoncé une autre mesure pour aider les Français dans cette crise énergétique : le chèque énergie.

Alors c'est une aide financière qui sera versée à environ 12 millions de ménages français éligibles. On utilise le verbe "verser" pour dire qu'on dépose l'argent sur un compte bancaire, on fait alors un versement bancaire. On peut dire aussi un virement bancaire.

Même si le nom du dispositif est "chèque", ce ne sera pas un chèque papier qui sera envoyé par courrier aux foyers !

C'est encore mieux puisque les foyers éligibles n'auront pas besoin de faire de démarches pour obtenir ce versement, il sera fait automatiquement dans le courant du mois de décembre. C'est un montant de 100€ qui sera versé pour des Français qui ont déclaré des revenus modestes, donc entre 10 800 € et 17 400 € pour l'année 2021.

En plus du chèque énergie, ceux qui se chauffent au fioul ou au bois recevront un versement de 200€ au lieu de 100. Le fioul, c'est l'autre nom pour dire le pétrole tout simplement. Et se chauffer au bois veut dire qu'on a soit une cheminée, soit un poêle à bois. Un poêle, c'est un nom masculin pour parler de ce gros appareil de chauffage dans lequel on met un combustible, donc du bois ou du pétrole. À ne pas confondre avec une poêle, un nom féminin pour désigner cet ustensile de cuisine dans lequel vous mettez des aliments pour les faire cuire ou pour les faire sauter.

Une autre nouvelle qui arrive tous les ans à environ la même date, c'est la trêve hivernale depuis le 1er novembre. Une trêve, c'est une pause, un temps d'arrêt temporaire de certaines activités ou de quelque chose de difficile ou de pénible.

Et hivernale, qui veut dire d'hiver. Cette trêve hivernale est un terme très utilisé dans le monde de l'immobilier parce qu'elle concerne les expulsions. Donc depuis le 1er novembre, même si ce n'est pas encore l'hiver, et jusqu'au 31 mars de l'année suivante, les expulsions des locataires sont impossibles. Ce qui veut dire que si un locataire ne paye pas son loyer, son propriétaire ne peut pas le faire expulser. Les autorités judiciaires devront attendre le 1er avril pour expulser du logement les locataires qui ne payent pas.

C'est une mauvaise nouvelle pour certains, mais une bonne nouvelle pour d'autres. C'est pour ça que, pour louer son logement, les propriétaires peuvent souscrire à une assurance loyers impayés, pour que l'assurance leur paye les loyers si le locataire ne le fait pas alors qu'il ne peut pas être exclu du logement. Et ça rend parfois difficiles les procédures de location pour nous, les locataires.

Ensuite, je voudrais vous parler des tickets restaurants. Alors, qu'est-ce que c'est! C'est un moyen de paiement qu'on peut utiliser pour payer des produits alimentaires au restaurant, ou au supermarché quand on fait ses courses. En fait, c'est un avantage social qui est donné par les entreprises à leurs salariés. C'est sous la forme de petits tickets en papier rassemblés dans un carnet. Un carnet, c'est comme un tout petit livre.

Le montant de chaque ticket restaurant est librement déterminé par les entreprises, mais c'est en moyenne 10€.

Je vous parle des tickets restaurants parce qu'il y a un plafond d'utilisation par jour. C'est-à-dire qu'une personne ne peut pas en utiliser autant qu'elle veut quotidiennement. Il y a un montant maximum à respecter, donc on appelle ça un plafond, ok. Comme le plafond de votre chambre.

Le plafond avait déjà été augmenté à 19€ en juillet et il est maintenant passé à 25€ depuis le 1er octobre 2022, donc si vous êtes forts en mathématiques, ça fait une augmentation de 31%. Et c'est aussi une bonne nouvelle aussi pour les consommateurs.

On continue avec une autre augmentation, c'est l'allocation de soutien familial. J'ai déjà utilisé ce mot "allocations" dans un autre épisode qui parlait d'actualités. Une allocation, c'est une aide qui nous est allouée, qui nous est donnée.

Cette allocation de soutien familial, c'est donc une somme qui est versée mensuellement à un parent pour l'aider à élever un enfant de moins de 20 ans, sous conditions bien sûr. C'est dans le cas où le parent élève seul son enfant.

Auparavant, elle était de 122€ par mois et par enfant, et depuis début novembre, elle a augmenté à 184€ par mois et par enfant, ce qui fait une hausse de 50%, donc ce n'est pas du tout négligeable.

Et toujours en parlant d'argent, puisque c'est le nerf de la guerre, on parle maintenant d'un bonus. Le nerf de la guerre est une expression synonyme de l'argent.

Le bonus dont je vous parle, c'est un bonus pour encourager les gens à réparer leurs appareils électriques et électroniques qui ne sont plus garantis. En effet, la loi française stipule qu'un produit vendu neuf doit être garanti 2 ans minimum pendant lesquels le vendeur ou le constructeur devra le réparer ou le remplacer gratuitement en cas de problème. Mais une fois que cette garantie est finie, si un appareil tombe en panne, on doit le faire réparer à nos frais et ça peut décourager les gens parce que la réparation coûte parfois plus cher que racheter le produit neuf.

Alors, comment fonctionne ce bonus de réparation ? À partir du 15 décembre, on pourra aller dans un point de réparation labellisé et agréé pour amener son appareil à réparer. Et une fois la réparation faite, une remise automatique de 10 à 45€ selon le produit, sera appliquée sur la facture finale à payer.

Pour l'instant, le dispositif concerne les gros appareils électroménagers comme un frigo, une machine à laver, un sèche-linge, etc. Le petit électroménager aussi comme un aspirateur, un fer à repasser, une cafetière, etc. Mais aussi les produits multimédias comme un appareil photo, une télévision. Ou encore l'outillage qui est l'ensemble des appareils utilisés en tant qu'outil pour bricoler ou jardiner, par exemple. Comme une perceuse pour faire des trous, une tondeuse pour tondre la pelouse etc. Et bien sûr le matériel informatique, les téléphones mobiles, les tablettes, les ordinateurs portables, tout ça... Bon, je n'ai pas cité tous les appareils évidemment.

Là aussi, il y a des conditions. On ne pourra pas faire changer son écran de téléphone portable parce qu'il est un peu cassé s'il fonctionne encore, vu que c'est un dégât qui n'empêche pas le bon fonctionnement. On ne pourra pas non plus bénéficier de ce bonus si on veut faire changer un accessoire ou un consommable, comme une cartouche d'imprimante par exemple.

On change maintenant de sujet pour parler d'animaux. Dans le cadre de la loi contre la maltraitance des animaux, le gouvernement a mis en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour les personnes voulant adopter un animal de compagnie comme un chat, un chien ou un lapin. Alors, en quoi ça consiste ? Depuis le 1er octobre, une personne qui veut avoir un animal de compagnie devra signer un contrat qui stipule qu'elle s'engage légalement à lui fournir certains besoins physiologiques, à ne pas l'abandonner ni le maltraiter, donc qu'elle s'engage à bien s'en occuper.

En sachant que l'abandon ou la maltraitance de son animal peut être sanctionné d'une peine de prison de 3 ans maximum et d'une amende maximum de 45 000€. Et l'identification est

aussi obligatoire en France, donc les chiens et les chats doivent avoir des puces électroniques au nom du propriétaire.

Le certificat est aussi un mode d'emploi qui explique en détail comment nourrir son animal, comment en prendre soin et tout un tas d'informations à connaître avant de s'engager dans l'adoption de l'un de ces animaux.

Je trouve que c'est une super démarche parce que beaucoup de gens ne savent pas dans quoi il s'engagent quand ils adoptent un animal de compagnie, même s'ils pensent faire de leur mieux, parfois ils se trompent dans la façon dont ils traitent leurs compagnons à quatre pattes. Et évidemment, il faut sanctionner lourdement les personnes qui les maltraitent. C'est aussi dans le but de protéger les propriétaires des animaux puisque le certificat explique les possibles dangers d'un animal domestique et comment réagir.

J'ai parcouru le document et c'est assez intéressant, je vous mettrai le lien en description si vous voulez le lire. Il dit par exemple qu'il faut donner des protéines animales à un chat et ne pas le déranger quand il dort. Mais aussi qu'un jardin n'est pas suffisant pour qu'un chien dépense bien son énergie, donc il faut le sortir obligatoirement plusieurs fois par jour et il dit aussi qu'il est interdit de le laisser en cage, etc, etc.

Et je voulais terminer par la meilleure nouvelle, c'est au sujet de la baguette ! D'ailleurs, vous m'avez partagé cette actualité et je vous en remercie.

Depuis le 30 novembre 2022, la baguette est officiellement inscrite au patrimoine culturel de l'humanité de l'Unesco.

Et je cite le discours de la ministre de la culture Rima Abdul Malak :

"Aller chercher son pain est aussi un acte culturel, un moment de partage et de lien social. La baguette est reconnue dans le monde entier comme un symbole de la gastronomie française. Sous ses différentes formes, traditionnelle ou réinventée par nos artisans, la baguette rythme le quotidien des Français - matin, midi et soir - depuis plusieurs siècles et s'est exportée dans de nombreux pays." Fin de citation.

J'ai fait un épisode entier qui vous explique tout sur la baguette, donc je vous mets le lien dans le i comme info et en description.

Et maintenant, je vous invite à rejoindre notre club VIP. C'est une page Patreon où vous avez du matériel additionnel pour approfondir mes contenus et mes vidéos et devenir meilleur en français.

Alors, pour chaque épisode ou contenu, vous avez la liste du vocabulaire, les transcriptions bilingues, la version audio mp3 et un cours privé où j'explique la grammaire que j'ai utilisée en contexte.

Le club VIP, c'est aussi une communauté de plus de trois cents (300) membres maintenant et je les remercie. On échange ensemble sur le groupe Télégram et sur le forum Discord et on fait différentes activités de groupe pour que vous puissez pratiquer votre français et trouver ou partager des ressources avec d'autres apprenants comme vous et des amis qui s'aident les uns les autres. Et c'est important pour ne ne pas que vous vous sentiez seuls dans votre apprentissage.

Donc, je vous mets le lien sur les plateformes de podcast et sur Youtube pour vous inscrire au club VIP. Vous êtes libres de rester autant de temps que vous voulez.

Également dans la description de l'épisode, vous trouverez la version vidéo Youtube pour réécouter avec les sous-titres en français et multilingues et améliorer votre compréhension orale.

Voilà, c'est tout pour cet épisode, j'espère que vous avez appris plein de français, de vocabulaire et de grammaire, tout ça...

Réécoutez bien plusieurs fois pour bien assimiler jusqu'à comprendre seulement l'audio. Et si vous êtes restés jusque là, l'épisode vous a plu, donc mettez un petit like et abonnez-vous sur Youtube.

Salut et à bientôt!